

Assemblée spéciale du Conseil municipal de Piedmont tenue le 19 novembre 2007 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Normand Durand, Claude Brunet, Lyne Picard, Gilles Dazé, Claudette Laflamme et Ann Marie Colizza.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de quorum et du délai de l'avis de convocation et approbation de l'ordre du jour
2. Projet II Sole – Protocole d'entente pour le prolongement des services – Autorisation à messieurs le maire et le secrétaire-trésorier à signer ledit protocole
3. Contrat de forage métropolitain – Mise en place puits de production eau potable
4. Engagement aide à la trésorerie pour la période du 20 novembre au 21 décembre 2007
5. Avis de motion – Règlement 765-07 – Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
6. Dispense de lecture – Règlement 765-07
7. Discours du maire sur le budget 2008
8. Questions du public
9. Levée de l'assemblée

8312-1007

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi et constatent qu'il y a quorum;

En conséquence, il est proposé par madame Anne-Marie Colizza, appuyé par monsieur Normand Durand, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

8313-1107

Projet II Sole – Phase III

ATTENDU que Mont Saint-Sauveur International désire procéder à la phase III de son projet II Sole au Mont-Olympia;

ATTENDU les dispositions de la loi;

ATTENDU les recommandations de M. Robert Davis, directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à l'exécution du prolongement des services d'aqueduc et d'égout – Phase III au Mont-Olympia pour le projet II Sole.

ADOPTÉE

8314-1107

Contrat de forage métropolitain – Mise en place puits de production eau potable

ATTENDU que monsieur Georges Forest de la compagnie Tecslut recommande de mettre le puits P0105 en fonction de manière à en vérifier l'état et de s'assurer de l'eau capturée;

ATTENDU que l'entreprise Forage Métropolitain a déposé une offre de services en ce sens;

ATTENDU que Tecslut a déposé une offre de services quant aux frais professionnels;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la compagnie Forage Métropolitain afin qu'elle procède, dans les meilleurs délais, à la mise en place de l'installation de pompage au puits P0105 et procède au pompage partiel pour vidanger le puits et le désinfecter. Par la suite, un essai de pompage d'une durée de 8 heures devra être fait et ce, pour un montant de 3 000 \$ plus les frais.

Qu'un mandat soit également octroyé à la firme Tecsuit pour procéder aux échantillonnages et aux analyses de l'eau afin d'obtenir des notes techniques des résultats desdits échantillonnages et ce, pour un montant forfaitaire de 2 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

8315-1107 Engagement aide à la trésorerie pour la période du 20 novembre au 21 décembre 2007

ATTENDU le surplus de travail au département de la trésorerie en cette période;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que madame Lorraine Lapointe soit engagée à la trésorerie pour la période du 20 novembre au 21 décembre 2007 inclusivement. Son salaire sera celui établi dans la convention collective.

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement 765-07 – Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Avis de motion est par la présente donné par madame Claudette Laflamme à l'effet qu'elle présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

8316-1107 Dispense de lecture – Règlement 765-07

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite relativement au règlement 765-07 en raison que chaque membre du conseil a reçu une copie dudit projet de règlement et que celui-ci sera disponible à la population lors de son adoption.

ADOPTÉE

Discours du maire

M. le Maire fait un rapport sur la situation financière de la Municipalité et traite entre autres, des états financiers, du rapport du vérificateur et des indices préliminaires quant aux états financiers versus 2007 et les grandes orientations pour l'année financière 2008.

Questions du public

Aucune question.

8317-1007 Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par madame Anne-Marie Colizza, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier

